

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belg



17090549

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -
ENTRÉ
LE 16 JUIN 2017
Greffe Le Greffier

N° d'entreprise : **0668.581.111**

Dénomination

(en entier) : **PASSION IMMOBILIERE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Drèves des Charmes, 2 à 6280 Gerpinnes**

Objet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

D'un procès-verbal reçu par le Notaire Etienne LOMBART, à Philippeville, le 27 avril 2017, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1° a) RAPPORT : l'assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport établi par l'organe de gestion exposant la justification proposée à l'objet social, conformément à l'article 413 du Code des Sociétés, dont ses membres confirment avoir connaissance depuis plus de quinze jours.

Au rapport de l'organe de gestion, est annexé un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée à la date du 31 mars 2017, soit à une date remontant à moins de trois mois.

Ce rapport sera déposé au greffe du Tribunal de Commerce avec une expédition du présent procès-verbal.

b) MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts et de remplacer le texte existant par le texte suivant :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à :

a) l'activité d'agent immobilier agréé IPI,

b) les activités en rapport avec le marketing, la publicité, le management, l'audit, l'informatique, la gestion administrative, la domotique, la gestion de réseaux de franchise.

La société a également pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à :

L'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers.

Elle pourra acquérir ou créer tous établissements relatifs à cet objet.

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises (sauf entreprises financières), associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sein ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou à élargir sa clientèle.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle possède une participation, ou, plus généralement, des intérêts».

2° L'assemblée confrère tous pouvoirs à Madame Mathilde HOFF, gérant, pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

DONT PROCES VERBAL

Et, lecture faite, le comparant a signé avec Nous, Notaire.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Délivré avant enregistrement

Déposé en même temps que les présentes :

expédition de l'acte délivrée avant enregistrement -

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/06/2017 - Annexes du Moniteur belge

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/06/2017 - Annexes du Moniteur belge

coordination des statuts -
le rapport justificatif de l'organe de gestion -
la situation active et passive -
signé E.LOMBART, Notaire..

Op de laatste biz. van Luik B vermelden : Recto : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en)
bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen
Verso : Naam en handtekening